



BULLETIN MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE
 « LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
 Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48

NOTRE VOYAGE EN BELGIQUE DU 25 AVRIL 1954

Par un petit vent du Nord qui sentait déjà la Belgique, la caravane du V B se trouvait à la Porte de Clignancourt, à 7 heures précises (sauf le président qui, noble oblige sans doute, se faisait attendre et arriva avec le sourire, mais avec 20 bonnes minutes de retard). Après les salutations d'usage, les trois voitures de Langevin, Rupé et Faure prenaient le départ.

A Amiens, arrêt pour examiner de près la fameuse tour Perret qui, vue par en bas, donnait pourtant le vertige avec ses 25 étages; visite de la cathédrale et en route pour Béthune, afin de faire une surprise à l'ami Candelle... qui n'était pas chez lui mais a pu, heureusement, venir nous retrouver à Lille, où nous avions décidé de déjeuner; tous étant heureux de se retrouver, le repas se prolongea un peu (histoires d'anciens P.G. toujours présentes à nos mémoires). Avec regret, nous quittâmes notre ami Candelle, à qui nous pouvons déjà dire que nous comptons sur lui pour le prochain voyage en Luxembourg où aura lieu l'Assemblée générale de nos amis belges en 1955.

Passage de la frontière à Hal-

luin, puis arrivée à Bruges, la Venise du Nord. Après la superbe promenade en bateau, nous continuâmes notre chemin sur un parcours merveilleux; de Bruges à Bruxelles, ce coin de Belgique est ravissant. Puis, à 9 heures, nos voitures décrivent quelques chassés-croisés pour essayer de trouver notre hôtel où nous dinâmes sans avoir encore retrouvé nos camarades du V A qui, eux, n'étaient pas venus jusqu'à Bruges.

Après une bonne nuit, à notre réveil, l'ami Tassoul, toujours dévoué, nous attendait; nous avons retrouvé le V A au complet; puis, une voiture belge en tête, les Français ont suivi jusqu'à Ath dans une belle caravane de 10 voitures.

A 10 heures précises, nous fai-

sions notre entrée à Ath (le président du V B également; étant encadré entre la voiture de Faure et celle de Rupé, pas question pour lui d'arriver en retard).

Sur la place de cette gentille ville, nous eûmes la surprise de retrouver notre ami Géhin avec qui nous avions pris rendez-vous pour l'Assemblée générale. Nous abandonnâmes donc toutes les voitures et montâmes à l'Hôtel de Ville, où le bourgmestre et l'échevin nous réservèrent une chaleureuse réception, et, ce qui ne gêna rien, la dégustation d'un excellent porto.

Nous avons ensuite assisté à la messe célébrée par notre vice-président, le R.P. Vernoux. A l'évangeliste, le R.P. Thieffry, aumônier

de nos amis belges, rappela dans un éloquent sermon que la captivité avait appris aux hommes de toute nationalité à s'aider et à s'aimer et que nous devions continuer à nous unir pour garder la paix. Nos amis belges avaient pu, pour cette messe, reconstituer leur chorale, et, lorsque s'élevèrent les voix de nos camarades pour chanter des œuvres d'un des leurs, mort en captivité, les visages de tous les anciens P.G. présents étaient empreints d'une émotion poignante.

Les délégations belges et françaises d'anciens P.G. se rendirent alors au Monument aux Morts de la ville pour s'y recueillir et déposer une gerbe, puis, à 12 h. 30, dans la salle du cinéma local où

nos amis belges se réunissaient pour leur Assemblée générale annuelle, sous la présidence de notre ami Roland. Successivement prirent la parole, M. le Conseiller d'Etat Somerhausen, ancien P.G. au Stalag V C; Collard, secrétaire général-trésorier, et le président Roland. Enfin, Langevin, au nom de la délégation française, remercia, en une brève allocution, nos amis belges et leur dit combien nous étions heureux, chaque année, de nous retrouver ensemble.

Puis, dans une ambiance très sympathique, nous déjeunâmes en musique et un bon repas nous fut servi. Toute la délégation française se trouvait à l'honneur au milieu de la salle entre deux rangées d'amis belges.

Mais, comme toutes les bonnes choses ont une fin, il nous fallut, avec regret, faire nos adieux, et rentrer à Paris où nous allions arriver à minuit.

Très touchés de l'accueil qui nous a été réservé, nos amis ayant fait le maximum pour nous recevoir, nous devons les remercier et les féliciter pour la parfaite organisation de cette journée, dont le succès revient, pour une grosse part, à Daulie.

Voici une nouvelle liste d'adhérents à l'Amicale grâce à la campagne du fichier. Combien ignoraient l'existence même de notre Amicale. Merci à tous ceux qui nous ont permis de contacter ces camarades. Continuez à nous envoyer des adresses. Nous ferons connaître à nos camarades la vitalité de notre Amicale en leur écrivant de votre part.

Edmond Delaporte; Georges Le-

POUR NOTRE FICHER

roy; André Cagna; Daniel Couduin; Raymond Heaume; Alphonse Heck; Roger Bader; Prosper Santi; Joseph Napoleoni; Robert Angoulevant; Alphonse Hinz; J.-L. Salignac; Dr René Rollier; Marcel Courdavault; Abel Delamotte; Alfred Baillet; Maurice Hazebaert; A. Laclède; Antoine Cazaux; Léo Delrue; Paul Daudon; Paul Lebiez; Roger Leclère; Lucien Tochereaud; Ernest Brunel; Louis Viel; Joseph Quizel; Joseph Lefort; Pol Varnier;

AUX KOMMANDOS D'ULM

Réunion des Kdos d'Ulm, le 2^e vendredi de chaque mois, de 18 h. 30 à 20 heures.

Nous rappelons à tous nos camarades la Journée nationale du 17 octobre. Tous les détails de cette journée vous seront fournis ultérieurement. Venez tous au grand rassemblement V A-V B du 17 octobre.

L. Vialard.

M. Keck Alphonse, demeurant 33, rue des Chauffourniers, Paris (19^e), serait heureux de pouvoir prendre contact avec deux camarades l'ayant connu, et ayant appartenu, de septembre 1939 à juin 1940, à la même unité : 17^e R.I. F., 2^e bataillon, 3^e compagnie. Ceci afin de témoigner pour sa demande de carte de combattant.

LA FILLE

Je la rencontrai dès ma première sortie de prisonnier amélioré. Je traînais entre les trottoirs mon uniforme kaki fatigué, comme jadis à Constantinople ou à Brive-la-Gaillarde, déjà las de sept minutes de liberté. Mes pensées n'avaient pas la belle simplicité d'autrefois. Elles hésitaient entre le fatalisme et l'irritation, à la recherche d'un équilibre. Je ne me disais pas : « La liberté serait tellement plus belle en France ». Ni : « Essayons un peu de vivre puisque nous n'avons pas le droit de mourir. » A vrai dire, je ne pensais guère à la France, ni à la mort. Simplement il y avait autour de moi des dissonances.

C'est alors que je vis la fille. Elle venait vers moi, très jeune et raisonnablement brune, faisant à une cadence modérée des pas de 60 centimètres. Et je la nommai tout de suite « La Fille » parce qu'il était évident que tous mes rêves auraient désormais la forme de cette apparition en manteau beige.

Une Française... Cela se voyait du reste; elle était différente de toutes, et seule une Française peut l'être à ce point des autres Françaises mêmes. Mais on n'eût pu dire d'où venait cette différence. Et puis je vis ses yeux de raison qui me transportèrent d'un coup dans un ciel bleu et léger, un ciel où l'on entendait de lointaines sonneries de cloches :

Orléans, Beaugency,
 Notre-Dame-de-Cléry,
 Vendôme ! Vendôme !

A mesure qu'elle approchait, la dissonance, magiquement s'effaçait. L'apparition parfaite calmait mes inquiétudes, résolvait tous mes problèmes. Comment le dire simplement ? Il me semblait qu'en cette pauvre matinée de décembre, mon pays venait au-devant de moi, dans la petite ville allemande.

(Non, je ne suis pas absolument sûr de n'avoir pas rêvé toute cette scène. En fait, je sais que ma première sortie n'aura lieu qu'un prochain dimanche. Mais je sais aussi qu'au cours de cette première sortie, j'ai vu la fille venant au-devant de moi. Je pourrais même décrire la rue et les maisons, et les ombres et les lumières.)

« France, pays sans pareil, pays aux frontières précises », me disais-je, laissant ma pensée errer sans conduite, « pays où l'irrationalnel même est raisonnable, qu'es-tu venue faire ici ? Fille de bon sens et de chair saine, si j'étais peintre, je te peindrais comme tu m'appa-

rais maintenant, et ton portrait je l'appellerais : « Je pense, donc je suis ». Bien des races se sont fondues en toi, bien des accents chantent dans ta bouche, venus du nord, du sud et de l'est. Ta pensée, ta poésie, tes révolutions sont à la fois les plus follement hardies du monde, et les plus logiques; et parce qu'elles sont nées sur ton sol, elles ont une valeur universelle et éternelle. Cette petite fille que voilà est partout chez elle, et Villingen s'est imperceptiblement modifiée pour se mettre en accord avec elle et moi. »

Ainsi je divaguais avec complaisance, dans ma liberté miraculeusement retrouvée. La fille était tout près de moi.

C'est alors que les signes se produisirent. Une femme discrètement barbue passa sur le trottoir. Un prêtre trébucha au tournant de la rue. Doucement, un bouton-pression se détacha de mon pull-over orange.

— Mademoiselle, murmurai-je, éperdu, si un matin d'hiver...

— Entschuldigen Sie, dit-elle, indécise, ich verstehe nicht...

Le Professeur Angelus,
 (Captif de la Forêt Noire).

DERNIÈRE HEURE

NOTRE JOURNÉE NATIONALE

Afin de commémorer avec plus d'éclat le 10^e anniversaire de la Libération et de faciliter la venue de nos amis belges, c'est à Compiègne qu'aura lieu

le 17 Octobre 1954

la

JOURNÉE NATIONALE DE L'AMICALE VB

pour laquelle nos camarades de l'Amicale V A se joindront à nous

Un programme grandiose est prévu qui charmera tous les assistants

Prenez note dès maintenant de cette date et faites-vous inscrire le plus tôt possible pour le banquet dont le prix est fixé à 850 fr. et pour la réservation des places. Nous vous invitons à venir nombreux à cette fête dont le programme détaillé vous sera donné dans le prochain numéro du journal

(D'ores et déjà, vous pouvez nous retourner rempli le bulletin que vous trouverez en page 4)

UN HOMME

Clair matin transparent, matin de diamant. L'air a des reflets d'acier bleuté. Les sapins givrés traînent leurs branches, alourdies tels des pingouins qui, bec au ciel, voudraient s'envoler. De longues stalactites cristallines tendent devant les fenêtres du Hall de la Médecine leurs franges inégales.

Nos pas rapides sur la neige durcie ont cerclé d'un étroit sentier le Waldhôtel muet. J'ai croisé vingt fois, devant l'escalier à double révolution, le Dr Caye qui frappe le sol d'une botte rageuse. Dans la montée du virage, le Dr Kourousovsky, qui ressemble à un moine du Greco, m'a chaque fois souri. Il n'y a aucune raison pour que nous arrêtions cette promenade de lions en cage. Pourtant la grand'porte vitrée nous a happés successivement. Nous avons laissé la piste à un petit homme rablé qui, à son tour, suit d'un pas nerveux le péripète pareil à celui que parcourrent les passagers d'un paquebot de luxe.

J'imagine que Napoléon, l'Empereur de courte taille, devait marcher de ce pas énergique et rapide. Sanglé dans une blouse de chirurgien qui bat ses mollets, nus

comme sa tête, il fait et refait le tour de l'hôpital. Il ne le fait pas complètement car le bâtiment anneau de l'injection rejoint les barbelés au delà desquels les sentinelles gelées considèrent d'un œil bovin ses apparitions régulières. Il fait un demi-tour réglementaire et revient sur ses pas.

J'ai connu des types remarquables. Celui-ci m'a laissé un souvenir précis. C'était un homme ! Au reste, j'aime à croire qu'il est toujours vivant et bon vivant, mais ces portraits de lui datent de plus de dix ans !

Tous ses portraits que je conserve sont empreints d'une belle ferveur. Le commandant Reklinski, régnant sur ce haut lieu de souffrance qui, dans la Forêt Noire, devait être avant la guerre une charmante villégiature, humblement agenouillé sur les marches de l'autel improvisé dans le bow-window du Hall de la Médecine et servant avec ferveur la messe de Noël. Le commandant joignant sa voix grave aux voix profondes de ses compatriotes et chantant de tout son cœur de vieilles mélodies polonaises. Le chirurgien penché sur un blessé. Le commandant en grand uniforme...

Certains de ceux qu'il opéra gardent de lui un souvenir moins charmant car, dur à la douleur pour lui-même, je crois qu'il était assez énergique, pour ne pas dire plus, avec les malades; mais, en son âme et conscience, il le faisait pour leur bien. En tous cas, c'était un grand honnête homme et une belle âme.

J'avais chaque matin l'honneur de sa première visite. Il venait voir les radios de « ses » fractures. Et, tout de suite : « M. Pating, comment est le Dr Peter ? »

Ce n'était nullement de la santé du docteur allemand qu'il s'inquiétait, mais il savait que, si je lui répondais : « Peter est souriant », cela signifiait que les affaires d'Hitler allaient mal. (Je ne me chargerai pas ici de vous expliquer pourquoi, paradoxalement, les victoires alliées mettaient en joie le Dr Peter.)

Sa journée finie, c'était également avec ferveur qu'il jouait au volley-ball sur la terrasse avec nous. Si le service le lui permettait, le dimanche, il était toujours au premier rang pour assister à nos petites séances théâtrales.

Georges H. Patin.
 (Voir la suite page 4)



Nouvelles...

Aide aux Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre majeurs

L'Office national a décidé :

1° de relever à compter du 1^{er} mars 1954 :

— de 20 à 50.000 francs le taux moyen des subventions exceptionnelles non remboursables;

— de 50 à 100.000 francs le plafond normal des prêts d'honneur;

— de 50 à 100.000 francs le montant maximum des prêts au mariage;

2° d'autoriser l'attribution de prêts d'honneur non seulement en vue de faciliter l'installation professionnelle proprement dite des intéressés, mais encore dans certains cas pour les aider à faire face, en ce qui concerne l'achat de terrains, la construction de logements, l'amélioration de l'habitat, aux frais laissés à leur charge par les institutions de droit commun;

3° d'autoriser l'attribution, outre de subventions exceptionnelles pour frais médicaux ou frais d'études, de subventions exceptionnelles de trousseau, d'installation ménagère ou professionnelle, d'outillage;

4° d'étendre le bénéfice des diverses institutions ci-dessus à tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation, les limites d'âge antérieurement fixées (circulaire n° 1.061 du 23 mai 1949) étant cependant, sauf cas d'espèce, maintenues.

Ces dispositions doivent permettre d'aider plus efficacement que par le passé les pupilles de la Nation et orphelins de guerre à résoudre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans les premières années qui suivent leur majorité.

Toutefois, s'agissant d'institutions exceptionnelles dont le budget demeure relativement restreint, le directeur de l'Office national, dans une circulaire B 1738, du 21 avril 1954, précise qu'il est essentiel, afin d'en respecter la définition et d'en assurer la rentabilité, d'en réserver le bénéfice, à ceux :

— dont les antécédents, justifient de la part de l'Office une intervention au delà des limites d'âge normales;

— dont il est établi qu'ils ne peuvent eux-mêmes, avec l'appoint de leur famille ou des institutions de droit commun (ou éventuellement des institutions normales des Offices auxquelles ils pourraient prétendre à un autre titre) faire face aux dépenses considérées.

Un beau geste sarthois

Au cours du récent Congrès des P.G. de la Sarthe, notre camarade Aufray avait fait savoir qu'un enfant de la Seine, orphelin de son papa, venu passer les vacances de Pâques dans la Sarthe, avait eu le chagrin de perdre également sa maman en rentrant à Paris.

Spontanément, une collecte fut effectuée par les congressistes, qui rapporta la coquette somme de 24.000 francs qui furent envoyés dès le lendemain à la famille de cet enfant.

A l'issue du congrès, un de nos camarades sarthois se proposa pour prendre chez lui l'enfant afin de lui faire apprendre le métier de charcutier, s'il le désire, de le considérer comme l'enfant de la maison et même de l'adopter ! Voilà l'esprit sarthois qui dénote une fois de plus la grandeur de leur esprit social ! Devant de tels gestes, on est heureux d'appartenir à la grande famille P.G.

Le remboursement des trop perçus en matière de pensions

En date du 27 février 1954, le ministre des A.C. et V.G. a exposé les difficultés que rencontrent dans certains cas, les caisses de Sécurité Sociale pour obtenir les sommes qui leur sont dues par des pensionnés de guerre ayant bénéficié d'une pension d'invalidité de la Sécurité Sociale pour une infirmité indem-

nisée par la suite au titre du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Car il

Pour vos assurés

consultez un ancien de Rawa

Lucien Mangeot

Assureur-Conseil
8, rue de Coulmiers
Nogent-sur-Marne (Seine)
Téléphone : TREMBLAY 18-02

Pensez aux vacances des enfants

Comme chaque année, l'U. N.A.C., avec le concours de nos amis de la Sarthe, organise le départ en placement familial des enfants, garçons et filles, de 7 à 14 ans.

Ce départ aura lieu le 7 juillet pour une durée de deux mois, en principe.

Toutefois, il est loisible aux parents de limiter le séjour à un mois. De même, ils pourront profiter d'un second départ qui aura lieu en août (pour un placement d'un mois).

Le prix journalier reste fixé à 275 francs, et la date limite des inscriptions au 15 juin.

Il n'est donc que temps de faire le nécessaire auprès de la direction générale de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). Téléphone : TRINITÉ 78-44.

arrive que les pensionnés, n'ayant pas prévu le remboursement de ces sommes, dépensent en toute bonne foi le rappel de la pension d'invalidité et ne sont plus en mesure de faire face à la demande de remboursement lorsqu'elle leur est présentée.

Pour pallier cet état de choses qui lèse gravement les caisses de Sécurité Sociale, compte tenu de l'insaisissabilité des pensions militaires (article L 105 du Code), il a été décidé ce qui suit.

Au moment du rejet de la demande de pension de l'intéressé ou de la délivrance à ce dernier d'un titre d'allocation provisoire d'attente ou d'un titre de pension concédée, la Direction interdépartementale en informera avec tous détails utiles la Sécurité Sociale qui, elle-même, aura dû lui signaler antérieurement l'octroi d'une pension versée par ses soins pour une affection susceptible d'ouvrir droit à pension à charge pour celle-ci de se mettre directement en rapport avec les intéressés au moment le plus favorable pour obtenir le remboursement des sommes avancées à leur profit.

Mathématiques spéciales

Au procès-verbal de la réunion tenue le 18 mars 1954 par la Commission permanente de l'Office départemental de la Seine des A.C. et V.G., figure une discussion sur l'état d'abandon de certains cimetières militaires.

C'est là un sujet qui prêterait peu à la drôlerie si le procès-verbal ne comportait une singulière opération mathématique : car il y est précisé qu'« il faudrait plus d'un milliard à raison de 400 francs pièce pour remplacer les quelque 2.000 emblèmes endommagés ».

Il est vrai que c'est presque toujours ainsi que comptent les augures de la rue de Rivoli lorsqu'il s'agit de régler quelque dette à l'égard des A.C. et des P.G.



...et échos

La priorité d'attribution de la Carte du Combattant aux fonctionnaires

Par sa circulaire B. 1713, en date du 11 février 1954, le directeur de l'Office national a rappelé aux Offices départementaux des A.C. et V.G. que l'article 2 du décret n° 54-138 du 28 janvier 1954 (« Journal Officiel » du 10 février 1954, page 1404) portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 prévoit, notamment, que les fonctionnaires prisonniers de guerre bénéficieront, s'ils sont titulaires de la Carte du Combattant, d'une majoration des 5/10^e du temps passé en captivité.

Il y a donc, pour ceux qui pourraient se prévaloir de ces dispositions, un intérêt majeur à ce qu'il soit statué dans les meilleurs délais sur les droits qu'ils se seraient acquis à la qualité de combattant.

Il convient, en conséquence, que les Offices examinent par priorité, les dossiers de cette catégorie de postulants.

Au cas où la décision ne pourrait être prise qu'au titre de l'article R. 227 du Code des Pensions, les chemises des dossiers devront porter en haut et à droite la lettre « F » afin de les signaler à l'attention de l'Office national.

Il n'y aura pas lieu pour les Offices départementaux de rechercher parmi les dossiers en instance ceux qui concerneraient les fonctionnaires en cause. Il appartiendra aux intéressés eux-mêmes de se faire connaître.

A toutes fins utiles l'Office national a demandé aux Administrations d'envisager la possibilité d'informer leurs agents et ouvriers, par voie de circulaire intérieure, des mesures prises par l'Office national et d'inviter, en particulier, ceux qui n'auraient pas encore sollicité la Carte du Combattant à déposer leur demande.

Reproduction, même partielle, interdite sans mention d'origine et de signature.

L'Assemblée générale de la section de l'Hérault

Elle s'est déroulée au siège, 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier, le mardi 16 mars à 21 heures. Placée sous la présidence d'André Montel (VI C), assisté de Georges Nicolas (III D), secrétaire, elle a groupé un nombre assez important de camarades. Quelques autres s'étaient fait excuser.

Montel donne les motifs de cette réunion : mesurer le travail accompli, faire le point, envisager l'avenir. Des résultats positifs, et

encourageants ont été réalisés dans l'action sociale : aide pécuniaire et morale à tous nos anciens camarades dans le besoin; aide aux veuves et orphelins, secours de toutes sortes; dernièrement, « journée du sang », à notre siège, où plus de 40 de nos camarades donnèrent le leur.

Deux amicalistes nous représentent à l'Office des Combattants et siègent aux diverses commissions : carte du combattant, secours, etc... Notre colonie de vacances fonctionne de façon satisfaisante, et il est rappelé que des places sont toujours à la disposition de nos camarades de Paris.

Toutes ces manifestations et activités ont été menées, évidemment, conjointement avec le Bureau de l'Association, avec lequel nous sommes étroitement liés.

Au sujet des cotisations, l'assem-

blée entend conserver le statu quo : versement de 200 francs par adhérent aux Amicales nationales respectives. Le même effort est demandé à l'Association pour les cotisants des deux groupes.

Enfin, l'assemblée exprime certaines doléances, doléances transmises à l'U.N.A.C. pour information aux Amicales nationales.

André Montel,
Président de l'Amicale de l'Hérault.

HENRI GILBERT

(du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre ces vins de provenance directe

du Caveau Beaujolais à Juliéna

4 Juliéna 1949
4 Fleurie —
4 Morgon —
4 Moulin-à-Vent —
4 Châteauneuf-du-Pape —
5 Pouilly-Fuissé (blanc) —

25 bouteilles rendues franco domicile

pour 8.755 fr.

toute autre composition sur demande

Paiement après réception de la marchandise par C.C.P. à 30 jours

Champagne de propriétaire récoltant à Chigny (Marne)

son 1947 brut à 600 fr.

son Galon or brut ou sec

à 530 fr.

rendu franco domicile

par caisses de 15-25-30

bouteilles assorties à votre choix

OFFRE DE SITUATION

Agent général, pour Paris, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, de la Crème universelle Micuktou des Ateliers de Verdun, recherche représentants, représentants, courtiers, courtières, à la commission, forte remise. Ecrire : H. Tavernier, 12, rue de Châteaudun, Paris (9^e).

DEMANDE D'EMPLOI

Ex-P.G. du Stalag II D, 37 ans, excellentes références, très au courant levés de plan, devis, métré, travail à la série, à la tâche, etc., cherche poste de chef d'atelier ou de surveillant de travaux ou dans bureau de dessin d'entreprise de travaux publics. Susceptible travailler en province. Ecrire au secrétariat du Stalag II D, qui transmettra.

RECHERCHES

La Mission française des recherches en zone britannique serait désireuse d'obtenir des renseignements sur :

NOE Edouard, né le 10-12-05 (lieu inconnu), prisonnier de guerre, n° mi : 32.681 (Stalag inconnu), ayant appartenu au Kriegsgefangenenbau und Arbeits Bataillon n° 5, Wesseling-Kain, disparu à Düren, le 18-10-44.

Les renseignements demandés sont les suivants :

a) Lieu de naissance de l'intéressé; b) n° du Stalag; c) dernière adresse en France avant son départ aux armées; d) noms et adresses de camarades susceptibles de fournir des renseignements sur sa disparition. Ecrire directement à M. Ch. Desfarge, attaché à la Mission française de recherches et transferts, 48, Gartenstrasse, Iserlohn (Westphalie), en mentionnant la référence T/GR 17.276.

A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 Bis, Cours du Médoc, Bordeaux

Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière (Ancien de l'Odag XVII A - Baraque 22)

ACHETEZ MOINS CHER avec des facilités de paiement grâce au G. E. A.

Depuis plusieurs années, le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), met à votre disposition un CARNET D'ACHATS dont tous ceux qui l'ont utilisé se déclarent fort satisfaits car il leur a permis, — comme il vous permettra si vous suivez leur exemple, — de réaliser de très sensibles économies SUR TOUS ACHATS.

En effet, des ristournes de l'ordre de 10 à 25 % chez les Commerçants-détailants, ou des Prix de Gros ou de Fabrique, vous seront consenties sur ces achats chez les Fournisseurs dont les adresses figurent sur le carnet.

D'autre part, vous pourrez, sur simple demande, obtenir des FACILITES DE PAIEMENT, échelonnées de 3 à 12 mois selon les articles, pour achats (même groupés) d'un minimum de 20.000 fr., le tiers seulement de leur montant étant payable comptant.

Et, tout en obtenant ces facilités, vous conserverez le bénéfice de tous les avantages prévus au carnet.

Lesdites facilités seront accordées par le G.E.A., en se présentant à son Siège : 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), Métro : Gare de l'Est-Verdun (ouvert tous les jours — sauf dimanches et fêtes — sans interruption de 9 h. à 19 h.), muni des pièces suivantes :

- Dernier bulletin de salaire ou de pension
- Dernière quittance de loyer
- Dernière quittance de gaz ou d'électricité
- Carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale ou pièce en tenant lieu
- Carnet d'achats du G.E.A.

Si vous n'avez pas reçu votre carnet d'achats ou si vous habitez la Province, demandez-le directement au G.E.A. : il vous sera immédiatement adressé sur envoi de 20 fr. en timbres pour frais de port.

Ne vous habillez plus

sans consulter JoceL...



JOCEL

... qui vous offre sans intermédiaire à des PRIX DE FABRIQUE des vêtements établis par ses ateliers dans un choix incomparable de Tissus de 1^{re} qualité. COSTUMES, VESTONS, GABARDINES, PARDESSUS, prêts à porter et sur mesures. Marcel JOLY (Stalags IV B et IV D), directeur-gérant, réservera le meilleur accueil aux Membres des Amicales de Camps et à leur famille.

Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 18 h. 15 et le samedi de 9 h. à 12 h.

Le premier samedi de chaque mois toute la journée

9, avenue de Taillebourg Paris-XI^e

(Métro : Nation) Tél. : DOR. 47-20



L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Les mauvais génies des Finances

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Il y a quelques mois, nous avons publié dans ces colonnes un tableau statistique des pensionnés de guerre, tableau communiqué par les services des Finances, à la date du 23 septembre 1953, à la suite des demandes réitérées et des Anciens Combattants et du Parlement émus les uns et les autres des chiffres aussi variables que fantaisistes mis en avant chaque fois qu'est discuté un réajustement, trop justifié, hélas! des pensions.

Nous écrivions alors que nous espérons que, cette fois, le document était exact et nous constatons que, tel qu'il était, il démontrait déjà, — ce que nous avions souvent affirmé, — que les précédents dénombrements fournis par la rue de Rivoli étaient outrageusement gonflés.

Les réserves que nous faisons à cette époque viennent de s'avérer justifiées à la suite d'une question posée par un parlementaire.

M. Devey avait, le 19 mars 1954, demandé au ministre des Finances et des Affaires économiques « de lui faire connaître les instructions données aux trésoriers payeurs généraux afin que ceux-ci procèdent à un recensement honnête (sic) des anciens combattants et victimes de la guerre titulaires de pensions ou retraites ».

M. Edgar Faure, — qui donne, décidément, l'impression de ne pas s'en laisser conter par les comptables truqueurs du Palais du Louvre, — a, le 11 mai, répondu à la question avec une netteté qui fera sans doute frémir de rage tous les distingués « défenseurs » des caisses de l'Etat que nous voyons toujours se dresser avec hargne contre les défenseurs, — et créanciers, — du pays.

Après avoir exposé les méthodes mises en œuvre pour procéder au dénombrement demandé, il en a donné le résultat global : au 15 avril 1953, il y avait 1.704.000 pensions en cours de paiement.

Or, le chiffre cité le 23 septem-

bre 1953 s'élevait, rappelons-le, à 2 millions 363.201. Quant à ceux que l'on nous a opposés durant les discussions budgétaires des dernières années, ils oscillaient entre 3 millions et demi et 4 millions de « bénéficiaires », selon... l'audace des pipeurs de statistiques décidés à effrayer les parlementaires et l'opinion publique par le tableau des répercussions financières de toute augmentation de taux.

Autrement dit, depuis des années, les « experts » ont volontairement « soufflé » le nombre des pensionnés de plus de 100 %.

Et, depuis des années, grâce à de telles manœuvres, ils ont réussi à empêcher la mise en application d'un système loyal de réajustement justifié des pensions.

Et, depuis des années, ils ont lésés des centaines de milliers de pauvres gens qui ont comme suprême malheur, après tant de sacri-

ces consentis à la patrie, de se heurter à un débiteur sans mémoire, entouré de dangereux serviteurs sans scrupules, assurés qu'ils sont de l'impunité de leurs mauvaises actions.

Dire de ces serviteurs qu'ils sont dangereux pour le maître même qu'ils prétendent servir n'est pas exagéré car, non seulement, ils excellent, par leur zèle intempestif, à le rendre haïssable à leurs victimes mais encore, dans l'excès de leur soin à rebuter les créanciers de la nation, ils en arrivent à lui coûter fort cher.

Un fait récent, qui touche particulièrement les anciens P.G., donne un exemple frappant de leurs maléfaisantes initiatives.

Il ne s'agit pas de la décision, essentiellement illégale, — et au sujet de laquelle le Conseil d'Etat aura peut-être son mot à dire, —

prise par ces messieurs, de supprimer l'intérêt de 2,75 % prévu sur la 2^e et la 3^e tranches du pécule.

Non ! la trouvaille dernière, — en date, hélas ! — de nos coupeurs de liards en quatre est encore moins génératrice d'économies. Elle aura toutefois un résultat appréciable, à leurs yeux : celui d'ajourner encore une fois le règlement de la 1^{re} tranche du pécule.

On sait que promesse avait été faite que ce paiement commencerait avec le mois de mai. Toutes dispositions avaient été prises, des instructions précises données, les titres, à remettre aux ayants droit, imprimés, répartis à travers les directions interdépartementales, remplis par les vacataires recrutés à cette fin, les mandats établis. L'opération semblait parfaitement au point.

Mais, tout à coup, en dernière

minute, une difficulté a surgi, sans doute soigneusement préméditée par quelque technicien du bâton dans les roues.

Dans de nombreux cas, notamment dans celui des P.G. ayant à leur actif la totalité de la captivité, le montant du pécule n'est pas exactement divisible par 3. Les instructions données au personnel prévoyaient qu'en semblable éventualité, il y aurait lieu de majorer la 1^{re} tranche d'un ou deux francs de façon à ce que la somme restant à payer en 2^e et 3^e tranches soit exactement divisible par 2.

Cela eût été trop simple et les services « compétents » ont décidé que la division par 3 devait être poussée jusqu'aux centimes et les mandats et titres libellés en conséquence. Naturellement, pour lancer ce contre-ordre, on a attendu que des milliers et des milliers de dossiers soient prêts, qu'il faudra reprendre et refaire... de même que les tampons destinés à porter les chiffres sur les imprimés... et sans doute aussi les imprimés eux-mêmes qui ne pourront pas être surchargés.

Tout cela entraînera des dépenses supplémentaires importantes... mais, sur chaque paiement de ce genre, l'Etat économisera 33 ou 66 centimes qu'il ne paiera pas à chaque bénéficiaire, puisqu'il n'y a plus de monnaie inférieure au franc.

Et puis, — et c'est là, nous l'avons dit plus haut, l'essentiel, — le règlement de la 1^{re} tranche sera retardé de quelques semaines...

Tout cela serait à mourir de rire si, finalement, les frais de semblables histoires de fou n'étaient imputés sur les fonds de fonctionnement du ministère des A.C. au détriment d'autres dépenses indispensables.

Marcel L.-C. Moyse.

Reproduction, même partielle, interdite sans mention d'origine et de signature.

POUR OBTENIR LE REMBOURSEMENT DES MARKS

emporté sur les arguties de nos constants adversaires et toutes les catégories de marks sont remboursables au taux de 6 francs.

Sur la fixation de ce chiffre dérisoire, nous n'insisterons pas car nous avons déjà exposé quelle constitution un véritable dol — pour ne pas employer un terme plus sévère mais non moins exact, — à l'égard des porteurs de marks. D'ailleurs, le Parlement est actuellement saisi d'une proposition de loi n° 7765, émanant de M. Mouton et de plusieurs autres députés, tendant à fixer ce taux à 20 francs et nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque ce texte sera discuté, ce qui ne devrait pas tarder puisque le rapport de la commission intéressée, celle des pensions, a été déposé le 4 mai dernier.

Quoi qu'il en soit, c'est donc sur le taux de 6 francs que s'effectue le remboursement, limité au surplus à un maximum de 500 marks, desquels il faut en outre déduire les 100 marks échangés, dans la plupart des cas, lors du passage des P.G. au centre de rapatriement.

Le remboursement doit être opéré, jusqu'au 31 décembre 1956, par le percepteur du domicile de l'intéressé, sur présentation de la

Reproduction, même partielle, interdite sans mention d'origine et de signature.



JEAN ETÉ

BIJOUTIER
ORFÈVRE
HORLOGER

de père en fils depuis 1852

85, Av. Gén^l LECLERC
Ex P.G. Stalay XIA

La Sécurité Sociale...

L'HOSPITALISATION

Les Caisses de Sécurité Sociale participent aux frais de séjour des malades (assurés et leurs ayants droit) dans les hôpitaux publics, les hôpitaux privés et les cliniques.

Le placement des malades dans les autres établissements (sanatoria, préventoria, maisons de cure, maisons de repos, etc...) sera étudié dans le prochain article.

L'hôpital ou la clinique doivent être agréés

Les Caisses de Sécurité Sociale ne remboursent les frais d'hospitalisation que si l'hôpital ou la clinique sont autorisés à donner des soins aux assurés sociaux (autorisation = agrément).

Les hôpitaux publics sont agréés de plein droit.

L'agrément est accordé aux hôpitaux privés et aux cliniques par une Commission régionale comprenant des représentants des Caisses de Sécurité Sociale, des Ministères du Travail et de la Santé, du Corps médical. Il n'est donné qu'aux établissements apportant des garanties techniques au moins égales à celles offertes par les hôpitaux publics de même nature.

Avant l'hospitalisation et dans la mesure du possible, les assurés ont intérêt à demander à la Caisse de Sécurité Sociale si l'hôpital privé ou la clinique sont agréés. Sauf cas d'urgence, les frais d'hospita-

lisation dans un établissement non agréé ne sont pas remboursés.

L'assuré doit aviser sa Caisse de Sécurité Sociale de l'hospitalisation

L'assuré doit aviser sa Caisse de l'hospitalisation dans un hôpital public. Si une feuille de maladie a été précédemment délivrée, elle est retournée à la Caisse par l'assuré ou sa famille; elle porte la mention « hospitalisé à... ». Dans tous les cas, l'intéressé doit faire connaître à l'hôpital public, à moins d'impossibilité matérielle absolue, sa qualité d'assuré social (présentation de la carte d'immatriculation, des bulletins de paye).

Le malade qui se fait traiter dans un hôpital privé ou dans une clinique doit, préalablement à l'hospitalisation et sauf cas d'urgence, aviser sa Caisse de Sécurité Sociale et lui faire connaître le nom de l'établissement dans lequel il sera admis. L'hôpital privé ou la clinique préviennent obligatoirement la Caisse de Sécurité Sociale dans les quarante-huit heures qui suivent l'entrée du malade.

Ces renseignements sont d'ordre général. Il est recommandé aux assurés de se renseigner auprès de leur Caisse de Sécurité Sociale, avant l'hospitalisation, afin de connaître les formalités qu'ils peuvent avoir à accomplir. C'est ainsi

...et les prestations en nature

que, dans la région parisienne, les hôpitaux privés et les cliniques conventionnés délivrent un imprimé aux malades qui doivent le faire compléter par le Centre de paiement, puis le restituer à l'établissement.

Les frais d'hospitalisation sont remboursés à l'établissement ou à l'assuré

Les Caisses de Sécurité Sociale payent directement à l'hôpital public leur participation aux frais de séjour des malades (prix de journée, honoraires des médecins). L'assuré ne paye donc que le « ticket modérateur » (20 % des tarifs) ou ne paye rien s'il est dispensé de ce « ticket modérateur » (exemple : assuré pensionné militaire, hospitalisé pour une maladie différente de l'affection ou blessure de guerre).

Il est fait une distinction entre, d'une part, les hôpitaux privés et les cliniques qui ont signé une convention avec la Caisse de Sécurité Sociale et, d'autre part, les établissements dits « non conventionnés » ou « sans convention ».

La convention fixe les modalités d'admission des malades, les tarifs applicables, les modalités de remboursement, le contrôle et les obligations des établissements et des Caisses de Sécurité Sociale.

Les Caisses de Sécurité Sociale remboursent directement :

— aux hôpitaux privés conventionnés : le prix de journée et les honoraires des médecins. L'assuré ne paye éventuellement que le « ticket modérateur » ;

— aux cliniques conventionnées : le prix de journée et certains frais accessoires. Le malade paye les honoraires des médecins que l'assuré se fait rembourser ultérieurement par sa Caisse de Sécurité Sociale.

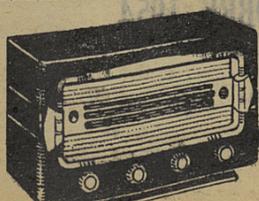
Dans les hôpitaux privés et cliniques non conventionnés, le malade paye la totalité des frais et en obtient le remboursement par sa Caisse de Sécurité Sociale. Il supporte la charge de la différence existant entre le prix payé et le tarif de remboursement des Caisses.

Celles-ci donnent aux assurés qui en font la demande tous renseignements sur les établissements (conventionnés ou non) et sur les tarifs et modalités de remboursement des frais d'hospitalisation.

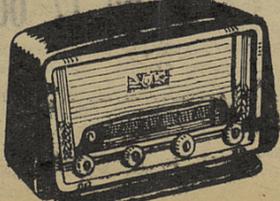
Les soins donnés à un malade non hospitalisé sont remboursés

Les soins (appelés « soins externes ») donnés dans les hôpitaux et les cliniques à des malades non hospitalisés sont remboursés sur la base des tarifs des Caisses de Sécurité Sociale et dans les conditions fixées par celles-ci.

DIRECTEMENT DE MON ATELIER



6 LAMPES
DIMENSIONS 44x28x24
MODELE MOYEN
C. 622
17.300^f



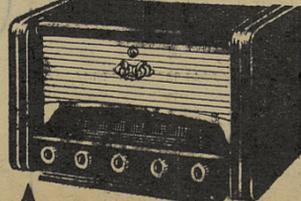
NOUVELLE PRESENTATION
BANDE ETALÉE
6 LAMPES
C. 623
18.850^f

A VOTRE DOMICILE

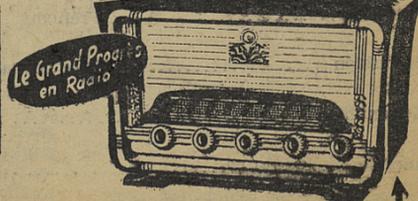
EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE POUR LES CAMARADES A.C.P.G. RIEN A PAYER A LA COMMANDE : RÉGLEMENT APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL ET ESSAI DE QUELQUES JOURS.

GRAND CHOIX
RÉCEPTEURS A 8 LAMPES
COMBINÉ RADIO-PHONO MICROSILO
AVEC CADRE ANTI-PARASITES INCORPORÉ

RADIO-CARILLON
A. NOËL - EXP.G. - CONSTRUCTEUR
10, R. PIÈRE-PICARD - PARIS-18^e



CADRE ANTI-PARASITES INCORPORÉ & ORIENTABLE
ANTI-PARASITAGE PLUS DE 90% GARANTI
C. 637
24.900^f



Le Grand Progres en Radio
C. 737 ROYAL - SUPER LUXE
COMPENSATEUR A LAMPE HAUTE FREQUENCE
GRANDE SENSIBILITÉ - 7 LAMPES
28.200^f

Fournisseurs de la F.N.C.P.G. et Oeuvres A.C.P.G.

LE CARNET DU VB

Chaque mois, nous comblons le retard qui existait au mois de janvier dans le dépouillement de notre courrier. Aussi bien, que nos amis qui nous écrivent ne s'impatientent pas : leur tour viendra. Mais que les lignes que nous venons d'écrire n'arrêtent pas leur correspondance. Au contraire, continuez à nous donner de vos nouvelles ! C'est votre courriériste qui vous le demande.

Prenez exemple sur notre ami Jean Tanguy, 48, rue Ch.-Dupont-prolongée, à Auchel (Pas-de-Calais), qui nous adresse une gentille lettre complétée de deux adhésions nouvelles :

J'ai eu lundi dernier, écrit-il, la surprise chez moi de la visite de ce vieux copain Jules Carlier. Comme j'avais également la visite, depuis la veille, d'un ancien également du V B, cela fait que nous étions trois anciens à dîner à la maison ce lundi et inutile de te dire que bien des souvenirs ont été évoqués...

D'autre part, l'ami Tanguy se plaint de ne pas lire dans « Le Courrier V B » certains noms, mais laissons-lui la place :

Je n'ai pas encore eu le plaisir de retrouver dans le Carnet V B des anciens du Kommando 25002, de Rheinfelden, si ce n'est M. le Dr Auzias et M. l'Abbé Chambrillon. J'espère quand même qu'un de ces jours il y en aura au moins quelques-uns qui seront touchés par le journal et qui, apprenant l'existence de l'Amicale, y donneront leur adhésion et un peu de leurs nouvelles; n'est-ce pas, vous les Gonine (l'homme de confiance), Tresch (l'interprète), Cablé (l'homme à la pipe), Toussaint, etc., etc... et vous chers amis qui avez bien tourné en rond sur les caillottes de cette cour du 25002.

C'est notre ami Maurice Loonis, 77, avenue de la Haute-Loge, à Hazebruck, qui remercie les membres du Bureau pour le travail accompli au nom de tous et souhaite longue vie à l'Amicale.

Et nous changeons de continent pour recevoir des nouvelles de notre ami Jacque Richy, Génie Militaire, à Batna, département de Constantine, qui transmet son meilleur souvenir à tous les camarades du V B.

J'espère, nous écrit l'ami Léon Herr, à Biqueley, que notre Amicale sera toujours solidaire. Je suis très heureux de lire notre

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond
Ex-N° 5305

Membre de l'Amicale N° 543

**SALLES A MANGER
CHAMBRES
A COUCHER
ENSEMBLE STUDIO**

**DÉPOSITAIRE
DE FABRIQUES**

Cuisines modernes
Éléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Plants, Transats

Prix marqués
en chiffres connus

Facilités de paiement
sur demande

Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale
Pour tous renseignements
n'hésitez pas
à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07
Métro : NATION

BULLETIN D'ADHÉSION A L'AMICALE DU STALAG V B

Nom Prénoms

Profession Date de naissance

Kommando :

Adresse

Ci-joint la somme de 300 fr. (ou plus)

Date : Signature :

journal qui nous apporte tant de nouvelles de nos camarades.

C'est le gagnant du poste de T. S.F., notre ami René Carriol, à Fresnay-le-Comte, par Mesloy-le-Vidame (Eure-et-Loir), qui nous fait part de sa joie d'avoir gagné un lot si important :

C'est bien la première fois, écrit-il, que je gagne quelque chose, et, cette fois, je suis servi, car un tel lot est vraiment appréciable. Je vous fais savoir également que c'est avec plaisir que, ce matin, dans notre « Captif », j'ai retrouvé l'adresse, que j'avais perdue, d'un de mes bons copains d'évasion, Marcel Lebréton, et je vais lui écrire, ainsi que celle de Pierre Carbonne, un autre excellent camarade de captivité. Vraiment, notre journal nous permet de retrouver et de renouer des amitiés avec des amis des mauvais jours et il est à souhaiter que tous les anciens du V B le comprennent.

Mon cher Carriol, c'est le but de notre journal que de regrouper tous les anciens compagnons de misère. Il y arrive petit à petit. La route est longue encore, mais il est certain du résultat. Nous te souhaitons une guérison rapide et puisse notre lot apporter dans la monotonie de ta vie de sana une diversion joyeuse qui contribuera à l'amélioration de ta santé.

Enfin le Midi bouge. C'est notre ami Honoré Gamorre, 37, rue Bourgneuf, à Hyères (Var), qui envoie ses amitiés aux amis Géhin, Petit Pou, Loulou David et

Sous leur gros ourlet blanc ourlé, inertes, les baraqués cachent leurs tranches vertes. Un réfecteur, œil aveuglant et cruel, profile la silhouette des retardataires à l'appel.

Le rythme pressant et saccadé du clairon vient de m'arracher au lourd sommeil sans rêves que m'ont donné les pensées tout le jour ressassées.

D'un mouvement las, j'ai quitté mon grabat, les couvertures moites, les puces qui, cette nuit, n'ont pas eu raison de mon abrutissement.

Enfumée déjà, la chambre sort de sa torpeur. Deux entonnoirs de papier noir « défense passive » écrasent leur cône de lumière. Dans la pénombre, comme les camarades somnolent, se lèvent mes pensées.

Dehors, elles tourbillonnent, déjà pressantes, changeantes ainsi que les flocons qui me frappent au visage. Fourmillantes, elles défilent devant mes yeux vagues comme les troupeaux humains qui noircissent les routes en juin quarante au lendemain de la débâcle.

Quatre ans que je les suis, quatre ans qu'elles me poursuivent. J'ai voulu vivre comme une bête, un

à tous les amis de la « Roulotte ».

Le Comité directeur de l'Amicale VB

Président d'Honneur :
J. FRANZ

Président :
J. LANGEVIN

Vice-Présidents :
**J. ROGER
R.P. VERNOUX
G. HOMMEYER**

Secrétaire Général :
G. BLIN

Secrétaire généraux adjoints :
**M. ROSE
L. VIALARD**

Trésorier :
E. GÉHIN

Trésorier Adjoint :
H. ALADENISE

Journal :
H. PERRON

Membres :
H. FAURE, H. AUBEL

Commission de vérification des comptes :

**Ch. BERNET, L. BONNEFOY
A. LEMYE, R. RUPÉ**

Commissaire aux fêtes :
R. RUPÉ

Tous ceux qui l'ont connu au camp n'ignorent pas la flemme proverbiale de notre ami Raymond Dalby, 12, rue J.-Salles, à Flers (Sarthe). Notre distingué professeur de dessin, ancien caricaturiste du « Captif de la Forêt Noire », ancien décorateur officiel de la caserne des Tanks (il avait trouvé là une planque miraculeuse et qu'il faisait durer au grand désespoir de Goetz), s'avise aujourd'hui qu'il n'est pas titulaire de la Carte du Combattant. Bien entendu, on n'a cette carte (il ne faut pas être pressé) que si l'on a fait une demande. Nous espérons que cette demande arrivera un jour afin que notre distingué artiste puisse obtenir satisfaction. Bien entendu, tous les anciens adressent à l'ami Raymond leur cordiale amitié en souhaitant le voir à la fête du 17 octobre.

C'est notre ami Le Testu, modèle-mécanicien, avenue du Cimetière, à Cluses (Haute-Savoie), qui nous écrit :

Merci de vos bons vœux de réussite dans mes affaires. Ça va très bien d'ailleurs et je n'arrive plus à faire face aux commandes. (Pas une raison pour me taper pour ça.) Le travail a toujours bien marché et le rythme s'accélère toujours au point de devenir paresseux pour vous écrire et présenter à tous les copains mes meilleures amitiés.

C'est l'ébauche d'une promesse de visite que nous adresse notre ami

te la nuit, l'enceinte mortifiante. Ce sont des barbelés infranchissables. J'ai voulu m'échapper et m'y suis déchiré.

L'acre bois que je fume en ramène l'amertume. Les durs travaux des champs ont été impuissants. Dans les prés, sournaises, elles se sont cachées derrière les frères, les folles graminées.

J'ai compté sur le sport pour toutes les terrasses. Elles ont résisté. M'abimer par l'étude, il fallait essayer. Hélas ! mes yeux rougis, à chaque page, ont balayé le texte, gravé les mêmes images.

Au bureau je les compte en comptant mes journaux. Si elles doivent me reprendre, insinuantes et douces, elles laissent flotter le rêve pour mieux planter leur cauchemar. Le sifflet rauque d'une machine sur la voie proche, en moi, soulève l'imprécise vision de leur noire sarabande.

J'ai lutté et pensé : Elles n'auront pas raison de mon courage. Aujourd'hui je sens qu'un tel combat, rien n'est plus lâche. Je suis vaincu; qu'importe, j'aurai vécu.

Pierre Vigneron,
(Captif de la Forêt Noire).

HANTISE

animal qui peine. C'est d'elles que j'ai vécu. Ce sont elles qui me rongent.

Cet uniforme vert, c'est leur sollicitude trop attentive; ces ordres brefs lancés d'une voix gutturale, leur inflexible emprise; ce kaki, leur ténacité.

Elles roulent dans mon crâne avec les pierres du chemin qui cahotent mes gros sabots.

Le lourd martèlement des bottes de la garde montante, c'est toute leur brutale suffisance.

Leur monotonie doucereuse, lancinante, je la retrouve dans ce lin-céol prenant, fascinant.

Tantôt elles me dominent avec cette morgue goguenarde du hoberau palatin, tantôt avec la froide hypocrisie des miradors qui flanquent le camp de tours mérovingiennes, hissant sournoisement leurs plates têtes au-dessus des baraqués.

De cette sentinelle qui ferme l'horizon, elles ont la vigilance. Obstinées, elles veillent sur moi avec les phares qui marquent, tou-

UN HOMME

(Suite de la page 1)

Il me demandait le texte de la pièce pour la lire auparavant, bien qu'il parlât couramment le français, et c'était une récompense pour nos efforts de le voir, plié sur sa chaise, riant aux bons endroits, ou se tapant sur les cuisses.

Tandis que, pour Noël, nous préparions une grande revue, les Polonais vinrent nous demander d'y insérer un tableau. Nous acceptâmes avec d'autant plus d'enthousiasme que ce tableau devait être composé avec quelques-uns de leurs beaux chorals. Le jour de la représentation, le commandant écoutait avec joie ces chants de son pays qui s'enchaînaient sans interruption. Soudain, je le vis se dresser, serrant les dents. Très pâle, au garde-à-vous, il saluait et tous les Polonais en firent autant. Dans le récit, les chanteurs avaient inséré, sans prévenir personne, l'hymne polonais. Les spectateurs alle-

mands, si obtus qu'ils fussent, ne pouvaient pas ne pas comprendre ! Mais le spectacle se poursuivait et cette audace ne fut jamais châtiée.

Le jour de la Toussaint, nous avions obtenu l'autorisation d'aller nous recueillir sur les tombes, hélas trop nombreuses ! de ceux qui n'ont pas revu leur patrie, et de fleurir la partie du cimetière de Villingen où ils dormaient. Les Polonais avaient tressé de grandes couronnes, merveilles d'adresse et de patience. Un ruban bicolore les traversait.

En les voyant, l'officier allemand qui nous commandait faillit s'étrangler de fureur :

— Qu'est-ce que c'est que cela ? hurla-t-il.

Waterman



Un de nos camarades désirerait prendre en pension une petite fille pour la période des vacances, en Charente-Maritime, en campagne, à 8 km. de St-Jean d'Angély; bon climat, très bonne nourriture. Prix : 350 francs par jour. Ecrire à l'Amicale.

— Ce sont les couleurs de notre patrie, la Pologne, répondit calmement le major Reklinski.

— Il n'y a plus de Pologne, gueula l'Allemand.

— Alors, qu'est-ce que je suis

— Vous êtes prisonnier !

— Et quand je serai libéré ?

— Vous choisirez une autre patrie, si vous voulez.

— Alors, je choisis la France.

Et les belles couronnes déposées sur les tombes des prisonniers polonais furent, comme les nôtres, ornées d'un ruban tricolore.

Si cela était possible, ce beau geste atténuerait un peu l'attitude de cet imbécile de médecin-chef français, dont je ne conserve aucun portrait, mais qui, à peu près vers le même temps, souillait son uniforme d'une croix gammée !...

Qu'êtes-vous devenu, mon cher commandant Reklinski ? Mon salut vous va, reconnaissant.

Gabriel Debant, à St-Clement-Arnes, par Béthenville (Marne); mais, hélas ! c'est le temps qui fait toujours défaut.

Notre ami Roger Verval, à Pont-de-la-Maye (Gironde), est « content de voir que notre Amicale marche bien et d'avoir par l'entremise du journal des nouvelles de nombreux copains et n'oubliez pas de transmettre mon amical bonjour à tous et en particulier à Aladenise ».

Notre ami Aldo Ramorino, villa Léon-Henri, à Charbonnières (Rhône), envoie ses amitiés à tous les camarades du Stalag. Enfin Schramberg se réveille ! Au grand contentement de notre ami Hadjadj, d'ailleurs. C'est notre ami Henri Bley, 20, rue de la Tour-d'Auvergne, à Tours (Indre-et-Loire), qui adresse son fraternel salut ainsi que ses amitiés à tous sans oublier ceux de Schramberg. Espérons avoir sa visite pour la Journée nationale du 17 octobre et sa présence à la table de Schramberg.

Et voici une lettre de notre ami Christian Giron, 66, Faubourg Bonnefoy, à Toulouse. L'ancien pensionnaire de la « Roulotte » nous dit :

Je viens vous souhaiter le bonjour par ce petit mot et vous donner ma nouvelle adresse; car j'ai enfin trouvé un petit logement qui réalise tous mes vœux, après dix-huit mois de meublé à Toulouse. Vous serez donc gentils de m'envoyer le journal à ma nouvelle adresse. Grâce à l'Amicale et au journal, j'ai eu la surprise de reprendre contact avec un ancien camarade du Tunnel, Jean Laurent, évadé fin 1941; d'ailleurs, il est toujours un fidèle amicaliste. C'est presque un voisin puisqu'il habite St-Gaudens et nous avons repris les relations de bonne camaraderie propre aux anciens P.G. Mes bons souvenirs à toute l'équipe qui nous gère, en particulier Milo, Aladenise, Rupé, Perron, Dantin, etc., etc... Bonjour aussi à tous les anciens du Waldho et du Stalag.

Notre ami Georges Porthault, 3 rue Emile-Duployé, Paris (18^e), en nous remettant son adhésion, nous prie d'adresser à ses anciens camarades de captivité du Waldho toutes ses amitiés et son bon souvenir.

C'est notre ami Roger Beraud, rue Couteraine, à Amiens (Somme), qui nous adresse ses vœux les meilleurs pour la réussite de notre œuvre.

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12^e). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gaby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). INV. 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18^e), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

JOURNÉE NATIONALE DU STALAG V B DU 17 OCTOBRE 1954

Nom Prénoms

Adresse

Nombre de personnes

Veillez réserver places pour le déplacement (départ de Paris).

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris Le Gérant : PIFFAULT